

Négociation NAO 2026

REVENDEICATIONS DE LA DELEGATION FO APPRENTIS AUTEUIL

FO demande que la Fondation Apprentis d'Auteuil présente en ouverture de la NAO le budget prévisionnel consacré aux mesures salariales et sociales, afin de garantir la transparence et la sincérité des négociations et l'instauration d'une clause de revoyure à 6 mois. Les mesures doivent bénéficier à l'ensemble des salariés, cadres et non-cadres, pour éviter les divisions.

En NAO 2026, FO place ses revendications sur trois axes majeurs : le pouvoir d'achat, l'égalité professionnelle et la qualité de vie au travail.

Contexte économique 2026

- **Croissance prévue en France** : +1,0 % en 2026 après une contraction en 2025.
- **Inflation estimée** : +1,3 % en 2026 (après +1,0 % en 2025).
- **Salaires nominaux** : prévision de +2,3 % en 2026.

Cela justifie des revendications afin de compenser la perte de pouvoir d'achat subie plusieurs années.

Augmentation Générale des Salaires

Nous faisons aujourd'hui le constat d'une **situation économique toujours instable**, sur fond d'inflation persistante. Malgré les mesures mises en œuvre en juillet pour les salariés non-cadre (0,6% en 2025), **le pouvoir d'achat des salariés continue de se dégrader**. Les hausses ponctuelles ou ciblées n'ont pas permis de compenser les pertes accumulées pour les salariés.

Revalorisation prime panier :

Nous demandons la réévaluation de la prime panier pour les surveillants de nuit de 5 à 8 euros.

Médaille du père Brottier :

FO demande que la médaille du Père Brottier soit attribuée dès 15 ans d'ancienneté, avec la prime de 400 €, afin de reconnaître la fidélité des salariés dans un contexte où les carrières longues sont de plus en plus rares. Cette mesure valorise l'engagement durable et renforce l'attractivité de la Fondation.

Mobilité durable & prime de transport & Prime pneu neige

Dans un contexte où le coût des déplacements pèse de plus en plus lourd sur le budget des salariés, **FO revendique des mesures concrètes et équitables** pour répondre aux besoins de tous, quel que soit leur mode de transport :

Augmentation du forfait mobilité durable à 400 € par salarié afin de soutenir celles et ceux qui optent pour des modes de transport alternatifs (vélo, trottinette, covoiturage, etc.).

Mise en place d'une prime carburant de 400 € pour les salariés ne pouvant pas bénéficier d'un abonnement de transport en commun, afin d'assurer une **reconnaissance équitable de tous les profils de mobilité**.

Revalorisation de la prise en charge des abonnements de transports pour l'ensemble des salariés de la Fondation Apprentis d'Auteuil.

Cumul possible entre le forfait mobilité durable et la prise en charge des abonnements transports, afin de ne pas exclure les salariés combinant différents moyens de déplacement.

Prise en charge des frais de covoiturage à hauteur du forfait mobilité durable. **Aménagement des horaires sur un même établissement** pour faciliter la mise en place de solutions de covoiturage entre collègues. Ce qui nécessite une anticipation de la préparation des horaires et du respect des commissions horaires et CSSCT dans l'information-consultation.

Nous réclamons également une ouverture à l'acquisition de **borne de recharge** pour les **voitures électriques** mise à disposition des salariés dans chaque établissement via un **abonnement raisonnable** qui va aussi dans le sens de la mobilité durable avec une prise en charge de l'employeur à **400 euros** par salarié.

FO rappelle que la mobilité est un enjeu social et environnemental majeur, et qu'elle ne doit pas reposer sur les **seuls efforts des salariés**. Ces revendications visent à **favoriser l'accès au travail dans des conditions décentes et durables pour toutes et tous**.

Force Ouvrière demande la mise en place d'une prime spécifique "pneus neige" de 250 euros destinée aux salariés soumis à l'obligation légale ou réglementaire d'équiper leur véhicule de pneus hiver. Cette prime vise à compenser le coût supplémentaire imposé par cette obligation, qui constitue une dépense contrainte et directement liée à l'exercice de leur activité professionnelle. FO rappelle que la sécurité routière est une responsabilité partagée et que les salariés ne doivent pas supporter seuls le poids financier de cette mesure. Nous exigeons donc :

- Le versement d'une prime annuelle couvrant l'achat et/ou le montage des pneus neige.
- Une prise en charge équitable pour tous les salariés concernés, indépendamment de leur catégorie professionnelle.
- La garantie que cette prime soit versée avant la période hivernale afin de permettre aux salariés de s'équiper en temps utile.

FO revendique des mesures **concrètes et chiffrées** pour :

- Améliorer le pouvoir d'achat,
- Garantir l'égalité professionnelle et renforcer la qualité de vie au travail,
- Sécuriser les parcours professionnels.

FO place les salariés au cœur de la NAO 2026 et affirme sa responsabilité dans la défense de leurs droits.

La délégation FO Apprentis d'Auteuil